

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

*Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
art. 9-1 et 10*

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire a été produit suite à la saisie d'une demande de subvention via le Compte Association sous le n° 23-027408
Ce document ne constitue pas un justificatif de transmission de votre demande au service instructeur.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel: Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projet(s) / action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs des autorités administratives suivantes : (coordonnées sur <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

État - Ministère

Délégation régionale - Auvergne-Rhône-Alpes (DRAJES)

- **Nom du dispositif/sous-dispositif :** Fonds de développement de la vie associative / Financement global-nouveau(x) projet(s) innovant(s)

- **Nom et code de la subvention :** FDVA "financement global ou actions innovantes" régional Auvergne-Rhône-Alpes (457)

1. Identification de l'association

1.1 Nom – Dénomination: LA GENTIANE , ASSOCIATION DE GESTION DE LA MONNAIE LOCALE COMPLÉMENTAIRE, CITOYENNE ET SOLIDAIRE DU BASSIN ANNÉCIEN -

Sigle de l'association : LA GENTIANE

Site web: <http://monnaiegentiane.org>

1.2 Numéro Siret : 83126234000035

1.3 Numéro RNA ou, à défaut, n° du récépissé en préfecture : W741004967

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social: Maison des Associations
23 AV des Harmonies

Code postal: 74960

Commune: Annecy

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Maison des associations
23 avenue des Harmonies

Code postal: 74960

Commune: Annecy

FRANCE

1.6 Représentant-e. légal-e. (personne désignée par les statuts)

Nom: MAURIN

Prénom: Laurence

Fonction: Administratrice

Téléphone: 0684078524

Courriel: laurence-maurin@orange.fr

1.7 Personne chargée de la présente demande (si différente de ci-dessus)

Nom: JANOSEVIC

Prénom: Marion

Fonction: Trésorière

Téléphone: 0671855218

Courriel: marion.janosevic@gmail.com

2. Relations avec l'administration

L'association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par :	en date du :
Service Civique	FOL	2023-01-13

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel:

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

L'association est-elle affiliée à une union, fédération ou réseau ?

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales :

oui non

Si oui lesquelles ?

Tous les professionnels

Nombre de licenciés de sexe : - féminin : 0

- masculin : 0

4. Moyens humains

Nombre de bénévoles :	10
Nombre de volontaires :	0
Nombre total de salariés :	0
dont nombre d'emplois aidés :	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) :	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique :	0
Nombre d'adhérents :	170

5. Budget de l'association

Voir le document « LA GENTIANE-Budget prévisionnel 2023.pdf »

Projet n° 1

6. Projet – Objet de la demande

Type de projet: Financement global

Exercice (début): 2023

Intitulé : Professionnalisation et animation du réseau des professionnels de la monnaie locale

Objectifs : - Faire grandir le réseau des professionnels, notamment en direction des producteurs, des petits commerces, des structures de l'économie sociale et solidaire et des collectivités publiques.

- Développer les solidarités et la coopération entre les associations, les commerces, les producteurs et les collectivités publiques en favorisant activement le respect de l'environnement et des personnes.
- Professionnaliser la construction du réseau des professionnels acceptant la Gentiane (outil de gestion des adhérents et des prospections)
- Développer des outils d'animation et de formation afin de créer une dynamique sur le territoire du bassin annécien

Description : Le projet associatif porté par la Gentiane est de favoriser les synergies entre les associations, les entreprises et commerces et les collectivités locales. C'est un projet au service de l'intérêt collectif, d'une transformation de nos manières de consommer et de produire tout en participant au développement des liens sociaux. Une monnaie locale est un outil transversal dont les impacts sociaux ont été montrés dans une enquête solide menée entre 2019 et 2021 par le mouvement SOL, grâce au soutien des fondations Terre Solidaire et Crédit coopératif. (<https://sol-monnaies-locales.org/l-impact-social>)

Une monnaie locale est une monnaie citoyenne qui s'appuie sur des collectifs d'utilisateurs représentant leur territoire. En vertu de la loi de 2014 sur l'ESS, elle est gérée par une structure de l'économie sociale et solidaire et met en œuvre des processus de décision démocratique lors de son assemblée générale, des conseils d'administration ouverts aux actuels et futurs utilisateurs.

L'année 2022 a été décevante concernant la reconstitution du réseau des utilisateurs de la Gentiane mais riche sur l'élaboration d'une stratégie de développement et les rencontres avec plusieurs acteurs du territoire : élus de la municipalité d'Annecy et plusieurs structures sociales et culturelles d'Annecy. L'enjeu pour la monnaie locale la Gentiane reste :

- le développement, la restructuration et l'animation du réseau des professionnels acceptant la monnaie locale en allant vers les petits commerces et producteurs, les associations et les collectivités locales. Ce travail, mené par des bénévoles a besoin d'être professionnalisé et renforcé par l'accueil de stagiaire(s) et/ou de service(s) civique(s), avec, à terme par la présence d'au moins un salarié. Cela nécessite l'existence d'un local fixe, ce qui n'est pour l'instant pas le cas (10000 euros sur l'année). L'association ne dispose que d'une boîte postale.

- le déploiement d'outils professionnels de gestion du réseau et du travail collectif.

Poursuite du déploiement du site collaboratif Le WIKI de la Gentiane,(Yeswiki), permettant, grâce à une fonction de gare centrale, de mutualiser des ressources, des comptes rendus et documents, de proposer des trombinoscopes collaboratifs, de partager un agenda collaboratif, de diffuser des missions à pourvoir (stages, propositions d'actions bénévoles etc). Cet outil nécessite une prise en main et une actualisation régulière, réalisée par les bénévoles et ponctuellement par une prestataire.

<https://colibris-wiki.org/monnaiegentiane/?PagePrincipale>

Mise en fonction et déploiement de lokavaluto. Ceci correspond à des systèmes d'informations évolutifs et open source pour la gestion des adhérents particuliers et professionnels. Ce développement est essentiel

pour une gestion rigoureuse du réseau. Ces outils sont initiés par l'association Lokavaluto ; au service des organisations de l'Economie sociale et solidaire.

<https://lokavaluto.fr/>

- L'implication humaine avec les autres monnaies locales afin de partager les bonnes pratiques et contribuer au développement de toutes les monnaies locales en France. Du 18 mai au 21 mai 2023, des bénévoles de l'association participeront aux 19èmes Rencontres des monnaies locales en associant le mouvement SOL et le réseau MLCC . (coût 600 euros de frais de participation + 429 euros de déplacement)

Type du projet : FG - Financement global

Bénéficiaires :

- Statut: Pas de statut ciblé
- Tranche d'âge: Toutes tranches d'âge
- Genre: Mixte
- Nombre: 200
- Commentaire: Les bénéficiaires de l'action sont de toutes les tranches d'âge et milieux, lié au fait qu'une monnaie locale est un outil transversal, un outil d'échange qui peut permettre aussi bien de payer une adhésion à une association sportive qu'un panier de légumes ou un soin chez un ostéopathe. Une monnaie peut être utilisée par les deux parties dans l'échange, comme paiement, comme salaire, comme aide etc. Elle peut être utilisée par un particulier, une association, une entreprise ou encore une collectivité locale.

Territoires : Le territoire concerné est la zone de circulation de la monnaie locale entre les professionnels qui l'acceptent et les utilisateurs ; actuellement le bassin annécien et plus modestement les secteurs de Doussard, Faverges, Alex et Rumilly (Haute Savoie).

cf- <https://monnaiegentiane.org/particuliers/depenser-ses-gentianes>

Moyens matériels et humains : Actuellement l'association ne compte que des moyens humains bénévoles. Son objectif est de parvenir à financer des heures de prestation sur l'animation du collectif et le développement d'outils collaboratifs. Étoffer l'équipe avec des recrutements ponctuels pour cette année 2023 (service civique et stagiaires) est une priorité, soit une rémunération du personnel totale de 4751 euros. L'association a validé une affiliation à la FOL pour avoir les conditions favorables à l'accueil d'un service civique (2022, renouvelé 2023).

Un travail de gestion de projet, accompagné par une animatrice en intelligence collective a permis de formaliser en 2022 une stratégie à trois ans pour le développement et la professionnalisation de l'association.

Moyens matériels : caisses (pour les adhésions, le change de monnaie / gentiane), téléphone portable, un ordinateur pour la comptabilité à changer ;

La nécessité d'un local a été cernée comme un des besoins majeurs de l'association pour permettre le travail de stagiaires, services civiques et bénévoles.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	10	0
Salarié	0	0
dont en CDI	0	0
dont en CDD	0	0
dont emplois aidés	0	0
Volontaires (service civique...)	0	0

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2023 au 31/12/2023

Évaluation: Développement du réseau des professionnels sur le territoire observable par :

- Augmentation du Nombre de professionnels ré-adhérent et du nombre de nouveaux professionnels adhérents
- Augmentation du Nombre de particuliers ré-adhérent et nombre de nouveaux particuliers adhérents
- Présence de nouvelles activités entrant dans le réseau (ex : coiffeur, garagiste...)
- Concrétisation de réseau/chaîne de professionnels incluant différents intervenants, c'est-à-dire un professionnel et plusieurs de ses fournisseurs adhérents à La Gentiane ;
- Augmentation de la part des associations et structures de l'ESS dans les partenaires
- Adhésion de collectivités publiques (une procédure en cours avec la mairie d'Annecy- Réponse attendue mars 2023)
- Augmentation du nombre de forums ou salons ou animations auxquels La Gentiane est présente ;
- Développement d'outils pour l'animation du groupe des professionnels (guide annuel, parcours fléché à destination du public, outils de communication etc.)
- Développement des partenariats avec les acteurs de l'ESS notamment (CRESS par exemple)
- Embauche d'un service civique OU Embauche d'un stagiaire

indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus:

rang	indicateur	prévu
------	------------	-------

Projet n° 1	6. Budget du projet		
	Année 2023 ou exercice du 1/1/2023 au 12/31/2023		
Charges	Montant	Produits	Montant
Charges directes		Ressourcess directes	
60 - Achats	1 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
Achats matières et fournitures	0	73 - Dotations et produits de tarification	0
Autres fournitures	1 000	74- Subventions d'exploitation	11 000
		État :	
		Délégation régionale - Auvergne-Rhône-Alpes (DRAJES)	5 000
61 - Services extérieurs	10 206		
Locations	10 000		
Entretien et réparation	0		
Assurance	126	Conseil-s régional(aux) :	
Documentation	80		
62 - Autres services extérieurs	7 413	Conseil-s départemental(aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5 085		
Publicité, publication	800		
Déplacements, missions	1 029	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres	499		
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération	0		
Autres impôts et taxes	0	Organismes sociaux :	
64 - Charges de personnel	4 751	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	

Projet n° 1	6. Budget du projet		
	Année 2023 ou exercice du 1/1/2023 au 12/31/2023		
Charges	Montant	Produits	Montant
Rémunération des personnels	4 751	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	0	Aides privées	
Autres charges de personnel	0	Autres établissements publics	
		mairie	6 000
65 - Autres charges de gestion courante	0	75 - Autres produits de gestion courante	12 370
		756 - Cotisations	12 250
		758 - Dons manuels - Mécénats	120
66 - Charges financières	0	76 - Produits financiers	0
67 - Charges exceptionnelles	0	77 - Produits exceptionnels	0
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	0	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0	79 - Transfert de charges	0
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	0		0
Frais financiers	0		0
Autres	0		0
TOTAL DES CHARGES	23 370	TOTAL DES PRODUITS	23 370
Excédent prévisionnel (bénéfice)	0	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	21 630	87 - Contributions volontaires en nature	21 630

Projet n° 1	6. Budget du projet		
	Année 2023 ou exercice du 1/1/2023 au 12/31/2023		
Charges	Montant	Produits	Montant
860 – Secours en nature	0	870 – Bénévolat	21 630
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services	0	871 – Prestations en nature	0
862 – Prestations	0		
864 – Personnel bénévole	21 630	875 – Dons en nature	0
TOTAL	21 630	TOTAL	21 630
La subvention sollicitée de 5 000 €, objet de la présente demande, représente 21.0% du total des produits du projet.			

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e) (nom et prénom) Madame MAURIN Laurence
représentant(e) légal(e) de l'association LA GENTIANE , ASSOCIATION DE GESTION DE LA MONNAIE LOCALE
COMPLÉMENTAIRE, CITOYENNE ET SOLIDAIRE DU BASSIN ANNÉCIEN

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter-) lui permettant d'engager celle-ci.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
 - inférieur ou égal à 500 000 €
 - supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de :
5 000 € au titre de l'année ou exercice 2023
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association

Fait, le 22/02/2023 à Annecy